

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal n°27/2023

Crédits complémentaires au budget 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances constituée par :

- son Président : Henri Pisani ,excusé le 20 février 2023 ;
- ses membres : Mme Ariane Morand, MM Simon Schülé et Philippe Noël ;
M. Jérémie Dähler, démissionnaire

s'est réunie le lundi 20 février 2023 en présence de Madame la Syndique Claudia Perrin, et de Messieurs les municipaux Denis Favre et Blaise Jaunin

Nous les remercions pour les informations complémentaires fournies.

La Commission des finances s'est encore réunie le mercredi 8 mars 2023 afin de statuer et rédiger son rapport.

Préambule

Le présent préavis porte une demande d'octroi de crédits complémentaires au budget 2022 dans le respect des dispositions légales.

Il convient de rappeler que la Municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le Conseil communal en début de législature, celles-ci sont ensuite soumises à son approbation. Le Conseil communal, au cours de sa séance du 9 septembre 2021, avait accordé à la Municipalité une autorisation générale d'engager des dépenses extraordinaires d'un montant de CHF 50'000.00 par cas.

Analyse

Les rubriques comptables concernées par ces crédits se rapportent les bâtiments scolaires de Prazqueron : rubrique 511 respectivement entretien des bâtiments :
rubrique 3141.00, et se répartissent comme suit :

1) Remise en état des chaudières.

Durant l'été 2022, les chaudières de la salle polyvalente ont présenté de nombreux problèmes de fonctionnement ; l'entreprise Alvazzi, en charge du contrat de maintenance, a dû intervenir à plusieurs reprises pour divers travaux et qui ont nécessité parfois l'intervention de différents sous-traitants.

Le total des dépenses se monte à CHF 44'000.00 selon les détails figurant en page 3 du préavis.

Ces travaux étaient indispensables afin de permettre le bon fonctionnement des chaudières qui fournissent le chauffage et l'eau chaude pour l'ensemble du complexe. A noter que, pour chaque corps de métier, plusieurs offres ont été soumises à la Municipalité.

La Municipalité précise, en outre, que ces travaux n'avaient pas pu être budgétés étant donné que ces problèmes techniques ont été constatés postérieurement à l'élaboration du budget.

2) Ventilation du local à pelets

En septembre 2021, lors d'un contrôle de routine, un taux de gaz carbonique trop élevé provenant de la zone de stockage avait été constaté dans les sous-sols. La SUVA avait alors prononcé une interdiction d'accès pour l'ensemble du sous-sol aussi longtemps qu'une ventilation ad-hoc n'était installée.

La Municipalité a alors décidé de procéder aux travaux d'installation d'un système de ventilation afin de sécuriser les locaux ; elle a également fait l'acquisition d'un détecteur de CO2 permettant de surveiller ces émanations et d'intervenir qu'en cas de nécessité et en toute sécurité.

Le total des dépenses se monte à CHF 36'000.00 selon les détails figurant en page 4 du préavis. Là encore, il n'avait pas pu être possible de budgéter ces coûts lors de l'établissement du budget.

Position de la commission

Compte tenu des éléments ci-dessus la Commission des finances est convaincue du bien – fondé de ces crédits complémentaires, et adopte à l'unanimité de ses membres le préavis 27/2023, et , elle vous invite, Mesdames et Messieurs, les Conseillères et Conseillers communaux de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Romanel sur Lausanne

- vu le préavis municipal N°27/2023 adopté en séance de Municipalité du 13 février 2023 ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'accepter le préavis tel que présenté ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 80'000.00 pour couvrir des dépenses supplémentaires au budget 2022.

Romanel-sur-Lausanne, le 8 mars 2023

Le rapporteur :



Philippe Noël

Les autres membres :



Henri Pisani Président



Ariane Morand



Simon Schulé